

Montréal, le 17 mai 2011

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**Destinataires : Tous les intervenants**  
**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement  
2011-2020 du Distributeur  
Dossier de la Régie : R-3748-20011**

---

Tel qu'annoncé dans la décision D-2011-011, l'audience du dossier mentionné en titre se tiendra les **31 mai, 1<sup>er</sup>, 2, 3, 6 et 14 juin** et, au besoin, les **15 et 16 juin 2011**, dans la Salle Cornelius Krieghoff du siège social de la Régie à Montréal.

La Régie a retenu l'ordre de présentation suivant pour la présentation de la preuve du Distributeur :

- Thème 1 : Prévion de la demande d'électricité;
- Thème 2 : Plan d'approvisionnement du réseau intégré;
- Thème 3 : Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes.

La Régie demande aux intervenants de lui fournir par écrit, au plus tard le **20 mai 2011 à 12 h**, les informations suivantes :

- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire de chaque panel du Distributeur;
- l'identité et la qualification des témoins;
- l'estimation du temps requis pour la présentation de leur preuve;
- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire des autres intervenants.

La Régie demande aux intervenants d'estimer le plus précisément possible le temps requis.

Par ailleurs, elle leur rappelle qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve soumise par écrit avant le début de l'audience. Les témoignages doivent donc

se limiter à souligner les points importants de la position adoptée ainsi que les conclusions recherchées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as  
c.c. : M<sup>e</sup> Éric Fraser